

**Extrait du Compte rendu du
S.°S.° de France en date du 26-08-2000.**

3a) Cas du T.°S.°F.° Patrick Francoz :

Le procès verbal du 29/07/2000 fait état d'un vote de confiance : Les FF.° & SS.° Katherine Cuiney, Pierre Philippot et Bob Renaud ont contesté la légitimité de cette réunion de Grande Loge. Le S.°S.°N.° prend acte de la scission réalisée par le S.°F.° Patrick Francoz. A ce titre, le S.°F.° Patrick Francoz et les FF.° & SS.° qui le suivent se sont exclus de la légitimité des structures nationales et internationales du Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm. En conséquence, le S.°S.°N.° fait désormais appel à tous ceux et celles désirant la légitimité en vue de réaliser l'unification. Dans ce cadre, le S.°F.° Patrick Francoz, dépositaire à titre temporaire de la patente originelle de l'Obédience Mixte est prié de la restituer avec les archives et les comptes.

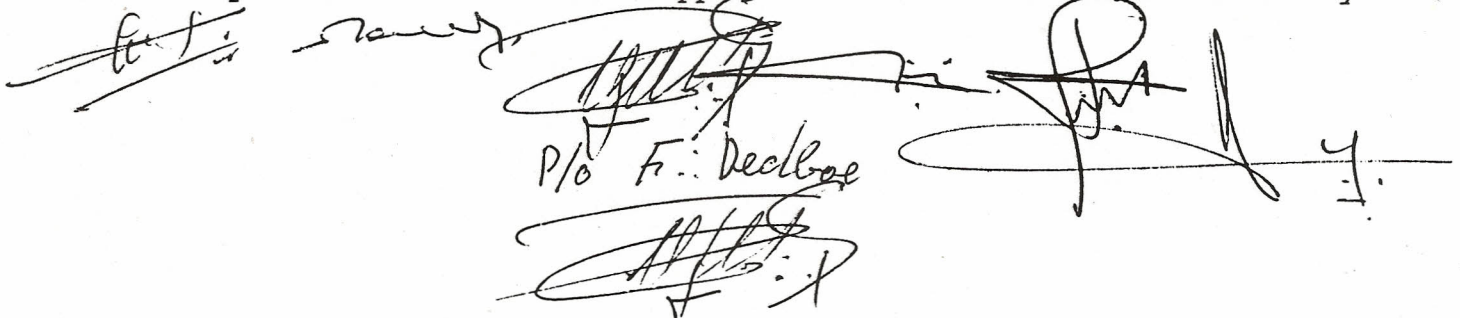
3b) A partir de ce jour, et suivant leur décision, les FF.° Patrick Francoz et Rodolphe Grimaldi ne font plus partie d'aucun des étages de notre pyramide. De ce fait, les initiations consenties depuis la déclaration d'indépendance du 29/07/2000 sous l'impulsion du S.° Patrick Francoz sont nulles et non avenues.

4) Proposition de vote pour le délégué provisoire du S.°S.°N.° pour l'administration de la branche Mixte jusqu'au prochain Convent. Le S.°F.° Pierre Philippot et la S.° Katherine Cuiney sont nommés à l'unanimité. Huit Grands Officiers continuent à assumer leur charge dans la légitimité.

6) Le S.°S.°N.° réaffirme son plein accord pour l'unification entreprise avec la G.L.S.F.. Les propositions de modifications des GG.°CC.° et RR.° GG.° indiquées dans les déclarations de principe en date du 20/05/00 et protocole d'unification du 28/05/2000 seront examinées prochainement comme prévu par les Commissions appropriées dès que l'unification sera réalisée aux trois premiers grades.

7) Mise au point sur les calomnies de Patrick Francoz à l'encontre du T.°S.°F.° Guy Renaudin et du S.°F.° Jean-Michel Guyot. Le T.°S.°F.° Guy Renaudin affirme sous la foi du serment maçonnique qu'il n'a jamais été membre de la Nouvelle Acropole, qu'il en était lecteur avec Jean Pierre Bayard, Editeur maçonnique, ce qui veut dire que ces deux personnes recevaient des articles chez elles à corriger uniquement sur le plan ésotérique et totalement apolitique. En ce qui concerne le S.°F.° Jean-Michel Guyot, certaines personnes ont volontairement fait l'amalgame entre l'OSTI (Ordre Souverain du Temple Initiatique) dont il fut membre en 1990 pour quelques mois, et l'OCITS (Ordre Chevaleresque International de Tradition solaire, fondé en 1984) : voir le Journal « Le Monde » en date du 18/08/2000. Ceci est une diffamation de la part d'un Magistrat, ce qui relève des Tribunaux. A la suite des explications fournies par les SS.° FF.° G.°R.° & J.°M.°G.° les membres du S.°S.°N.° renouvellent à l'unanimité leur soutien et leur confiance à ces FF.°.

K. Cuiney - G. Renaudin - P. Philippot - Ch. Arnau - G. Lovat - J-M. Guyot


P/O F. Declercq